

POLITIQUE PAPIER VILLE DE LA ROCHELLE

Pour un usage responsable et durable du papier et de l'impression

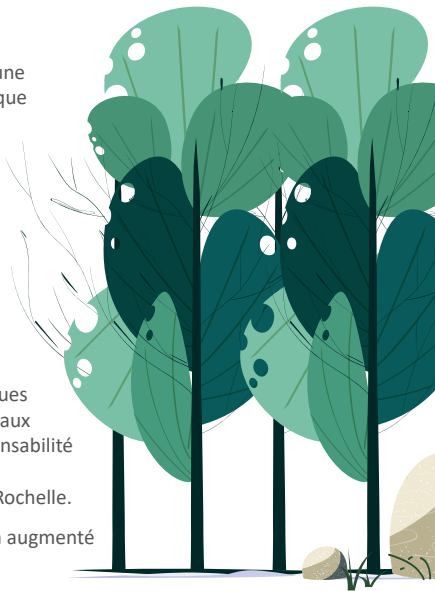


Introduction

L'imprimerie de la Ville de La Rochelle s'est engagée en 2018, dans une démarche éco-responsable. Avec Cit'ergie puis avec le label numérique responsable en 2019, la proactivité des agents du service est visible et nombre de ses actions est aujourd'hui partagé avec des partenaires au niveau local et national.

Depuis 2016, le prix du papier a augmenté de 15% à 40% (selon le fournisseur et le type de papier concerné). Les diverses crises récentes (sanitaire, économique et social) ont également eu un impact sur les matériaux premiers (coûts, provenance, production), nécessaires au domaine de l'imprimerie. Depuis 2021, certains papiers ont atteint 90 % d'augmentation ; le papier 100% recyclé, difficilement accessible aujourd'hui, a doublé de prix en 1 an. Ces problématiques entraînent l'évolution de pratiques récemment acquises. Elles retiennent l'attention des équipes quant aux solutions à mettre en place pour préserver la démarche d'éco-responsabilité portée par l'imprimerie et la communication, qui œuvrent auprès d'une quarantaine de services de la Ville de La Rochelle.

Le budget « papier et consommables » de l'imprimerie municipale a augmenté de 32% en un an, passant de 86 000 € en 2022 à 106 000 € en 2023.





Une démarche éco-responsable volontaire

Au-delà de son coût financier, l'utilisation du papier a un coût environnemental important lié à :

- la consommation de ressources naturelles pour sa fabrication (arbres et eau) ;
- la consommation d'énergie pour sa fabrication et son transport ;
- la dispersion dans les eaux et les sols de substances nocives, soit incorporée au papier pour son blanchiment et son traitement, soit provenant des encres, colorants et vernis utilisés lors de l'impression.

Un usage responsable et durable du papier et de l'imprimerie passe par :

- la diminution de la quantité de papier consommé par l'optimisation des formats, la réduction des chutes de papier, l'impression au coup par coup ;
- l'utilisation d'un grammage papier adapté aux besoins ;
- la qualité environnementale du papier et des consommables utilisés ;
- la sensibilisation de l'enjeu du papier auprès des partenaires, prestataires et bénéficiaires de l'imprimerie.

De la production du papier jusqu'à son recyclage final, en passant par la création et l'impression, chaque étape peut potentiellement être optimisée.



Provenance du papier

L'imprimerie utilise des papiers respectueux de l'environnement, provenant de forêts durables ou recyclés (PEFC™ - FSC®), mixte ou hybride.

La généralisation de l'usage du papier 100% recyclé, répondant aux normes environnementales dans les services de la Ville pour les impressions sur photocopieurs, est en place depuis 2019 et représente aujourd'hui 6,3 tonnes des 21 tonnes de papier dédié aux prestations internalisées. Ce passage au tout papier recyclé dans les services a dû s'accompagner d'une action de sensibilisation pour accompagner au changement les agents, non habitués au papier « gris » dans leur quotidien. Les impressions externes comme le Journal de la Ville sont réalisées sur papier mixte, soit 40% pâte recyclé avec 60% PEFC, ou Offset 100% recyclé pour la Lettre du Maire.

Le papier recyclé :

- Nécessite environ 90% d'eau en moins et moitié moins d'énergie que la fabrication de la pâte à papier.
- Avec 1,2 T de papiers usagés, on peut fabriquer 1 T de papier recyclé.
- Le recyclage du papier réduit de 20 % les émissions de CO2 par rapport à une incinération.

Les labels et certifications garantissent une démarche écologique globale de la conception à la fin de vie du produit.



Des actions pour limiter le tonnage de papier



Entre 2013 (35 tonnes) et 2022 (21 tonnes), les pratiques adoptées ont entraîné la diminution de plus d'un tiers de la quantité de papier achetés pour les prestations internalisées par l'imprimerie, produites sur ses propres presses. A ces 21 tonnes comprennent les 6,3 tonnes de papier vierge à destination des services de la Ville. Cette diminution entraîne une économie de 12,9 t CO₂e. Concernant les prestations externalisées par des tiers, la consommation de papier est de l'ordre de 28,15 tonnes en 2022 dont 3,194 tonnes pour les autres supports (guides, agendas, etc.) et 24,960 tonnes pour le journal de la Ville et la lettre du Maire.

La diminution du tonnage papier acheté pour les prestations internalisées s'appuie sur diverses actions :

- La standardisation des formats à imprimer (A3, A4, A5...) pour limiter les chutes de papiers.
- L'imposition et la mise en page de documents font l'objet d'un pré-positionnement pour remplir au maximum les feuilles de papier à imprimer ; cette action limite les chutes et le nombre de feuilles utilisées. Ex. : 100 cartes de visite à imprimer bien positionnées peuvent tenir dans 4 feuilles A3.
- L'impression au « coup par coup » pour les commandes récurrentes ou/et régulières, permettent d'ajuster finement les quantités nécessaires. Ex. : mieux vaut imprimer 7 fois une liasse de 100 feuilles, que d'imprimer une fois 1000 feuilles et de se retrouver avec 300 impressions inutiles.
- La sélection d'un grammage juste et nécessaire, selon le support, sa finition, sa destination, son usage, et sa durée de vie peut avoir un impact de plusieurs centaines de kilos sur l'achat de papier. Ex. Pour les écoles et centres de loisirs, le papier destiné aux travaux artistiques a fait l'objet en 2023 d'un passage d'un 240 gr à 200 gr. Sans altérer la qualité du support ou la quantité [9000 feuilles], le gain en tonnage est de 204.80 kg [1241.60 kg en 2022 pour du 240 gr, contre

1036.80 kg en 2023 pour du 200 gr]. Autre exemple, le changement du programme La Maison des écritures produit en 1500 exemplaires, bénéficie d'un passage de papier de 115 gr à 100 gr ; le gain est de 8,43 kilos passant de 64,56 kilos à 56,13 kilos (changement d'un couché satiné à un offset 100% recyclé).



Optimisation de production

Afin de sensibiliser les services à une impression plus responsable et des changements de pratiques (supports), des visites de l'imprimerie sont réalisées avec des temps d'échanges pour identifier les supports à faire évoluer.

Pour la production réalisée en externe, le marché impression et le marché four-niture intègre des critères stricts en matière de développement durable.

Le matériel d'impression est labélisé Energy Star ; pour le façonnage, le matériel est d'occasion et reconditionnés, à l'exception de la brocheuse achetée neuve.

Concernant la typographie, des encres végétales sont utilisées pour l'impression traditionnelle sur les documents réalisés en interne. L'usage de polices sobres est préconisé (Calibri, Cambria, Century Gothic, Arial et Times New Roman en corps 11).

En fonction des supports, l'encre noire est utilisée à 85% pour la typo-graphie, en tenant compte des règles de contraste et d'accessibilité, permettant de réduire la quantité d'encre sur des documents rédactionnels spécifiques, comme les cartons d'invitation pour les cérémonies nationales ou certaines affiches.

Auprès des prestataires externes, il est demandé que la réception des produits soit sous bande kraft ou papier, voire dans des cartons selon les supports. Aujourd'hui, seul le papier entête est sous plastique pour des questions de stockage et de préservation de ce matériau dit « vivant ». Pour la livraison auprès des services des prestations réalisées en interne, un massicot d'occasion est en cours d'achat ainsi qu'une bandero-leuse afin de réaliser des cerclages en bande kraft pour l'ensemble de la production.





Tri et recyclage

L'installation d'une benne pour le recyclage des rognés et documents obsolètes des services à l'imprimerie a permis de récupérer 5 tonnes de rognés en 2021 et 5.8 tonnes en 2022. Ce tonnage a été transformé, permettant la fabrication de pâte à papier recyclé et la production de 800 kilos de blocs-notes A4, A5 et A6 mis à disposition des services.

Les chutes de papier ne pouvant être réutilisées ou transformées sont réorientées dans les médiathèques, les centres de loisirs et les écoles pour diverses activités. Ex. : artistiques, administratives dans les bibliothèques [rappel de date de retour pour les livres], etc.

Le tri systématique des consommables a permis d'envoyer 177 kg en filière de valorisation en 2022.



Perspectives

Un enjeu majeur est de **renforcer la sensibilisation des services et des partenaires de la Ville** (artistes, associations et partenaires du territoire), dont les supports sont amenés à être imprimés par l'imprimerie municipale, à des pratiques durables et vertueuses en cohérence avec la démarche de la Ville.

La charte de communication éco-responsable depuis 2021 et la politique papier facilitent cette sensibilisation. Un guide pratique et didactique doit voir le jour à partir de 2024, afin d'instaurer ces pratiques et accompagner les nouveaux bénéficiaires, tout en mettant de l'avant l'engagement de l'imprimerie.

Pour économiser le papier et les impressions, la tentation pourrait être grande d'augmenter la part de la communication numérique. Hors, l'empreinte écologique globale du numérique (économie et usages) équivalait à l'impact environnemental de l'aviation au niveau mondial en 2019, et est en voie de dépasser en 2023. La fracture numérique ne permet pas à tous les usagers et administrés de s'informer ou d'être informé de manière dématérialisée (impact social).

Une étude du cabinet Quantis pour le groupe La Poste, parue en 2020, propose une **analyse comparée du cycle de vie de supports de communication papier et numérique.**

« Pour une communication responsable. L'impact environnemental des supports de communication clients » - bit.ly/3SDIbH3

- Un flyer papier a un impact 3,3 fois inférieur sur le réchauffement climatique à celui d'une vidéo sur les réseaux sociaux.

- Une facture papier utilise 2,5 fois moins de ressources fossiles qu'une facture numérique.

Il est à noter que c'est surtout au **stade du recyclage (fin de vie) que le papier tire son épingle du jeu.**

Depuis 2019, la direction de la communication, relations publiques-événementiels, imprimerie de la Ville est labellisée « Numérique Responsable ». À ce titre, elle cherche en permanence à réduire l'empreinte sur l'environnement lié à l'empreinte numérique de l'activité de ses périmètres métiers.

La stratégie la plus durable consiste donc à jouer sur les deux tableaux, en faisant preuve de responsabilité et de sobriété à la fois dans l'usage du papier et du numérique.

